

SNUDI
FO 89 **Le Syndicaliste**
Indépendant de l'Yonne
Journal de la FNEC-FP
FORCE OUVRIERE



La FNEC FP-FO reçue par le Ministre : Les revendications doivent être satisfaites !

La FNEC FP-FO a été reçue le 20 décembre 2018 par le ministre de l'Education nationale. Nous avons demandé des réponses aux revendications des personnels de l'Education nationale, notamment en matière de rémunération.

La mobilisation des gilets jaunes a contraint le gouvernement à trouver en catastrophe plusieurs milliards pour chercher à éteindre l'incendie. Il a dû concéder aux policiers une augmentation de salaires sous la pression des organisations syndicales dont le SGP-FO.

Pour les centaines de milliers de personnels de l'Education nationale, comme pour tous les fonctionnaires, les questions urgentes sont posées : augmentation du point d'indice, arrêt des suppressions de postes et des contre-réformes, maintien du statut. Il y a urgence.

A la valorisation du point d'indice, le ministre oppose l'individualisation des rémunérations à travers PPCR, la prime REP+ et les heures supplémentaires.

Le ministre continue à ne voir aucun problème dans la mise en oeuvre de la réforme du lycée. Comme si les personnels et les élèves pouvaient accepter la suppression des disciplines, des postes, comme s'ils pouvaient accepter l'accroissement des inégalités entre les établissements et les élèves, encore renforcées par les attendus de Parcoursup pour l'accès aux différentes filières. Les lycéens ont raison de refuser le tri social instauré par la loi ORE et ces contre-réformes. Avec eux nous en demandons le retrait. La FNEC FP-FO a demandé au Ministre qu'il reçoive personnellement les organisations de lycéens pour que leurs revendications soient enfin prises en compte. Il a répondu qu'il ne les recevrait pas. Pour le ministre, l'alpha et l'oméga de la démocratie, c'est la consultation du Conseil National de la Vie Lycéenne.

La FNEC FP-FO a rappelé son attachement aux prérogatives des commissions administratives paritaires, des Comités Techniques et des CHSCT des 30 académies dans lesquelles viennent d'être élus des représentants syndicaux. Le ministre a simplement indiqué qu'il rencontrerait le secrétaire d'Etat chargé à la Fonction publique la semaine prochaine.

Le Ministre Blanquer ne souhaite pas que l'Education nationale soit un sujet du « grand débat national » demandé par le Président Macron. Nous non plus ! Toutefois, dans la continuité des déclarations de son directeur de cabinet qui a demandé aux syndicats représentés au Comité Technique de « transcender les clivages », pour mettre en place « un pacte social », le ministre en a appelé à la responsabilité de chacun. La FNEC FP-FO lui a répondu qu'elle n'acceptera pas de s'associer à l'élaboration d'un pacte social et qu'elle restera sur le terrain des revendications et de ses mandats. Le syndicat n'est pas un corps intermédiaire. Plutôt que de demander aux syndicats d'accompagner ses réformes et les milliers de suppressions de postes d'enseignants et d'administratifs, le ministre doit entendre les revendications et ouvrir des négociations.

Postes, salaires, contre-réformes : les réponses du Ministre ne sont pas acceptables.

La FNEC FP-FO appelle ses syndicats à réunir leurs instances dès la rentrée. Elle appelle les personnels à se rassembler en assemblées générales pour réaffirmer les revendications et préparer le rapport de force nécessaire permettant de les faire aboutir. **La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève à compter du 7 janvier 2019.**

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

n° 46 - date de parution : déc. 2018

Publication Trimestrielle — 0,15 €

Directeur de publication : Lucas ROMAIN

-Imprimé par nos soins-

Rédaction et administration : FNEC-FP FO 89

7, rue Max Quantin 89004 AUXERRE Cedex

tel : 03.86.52.55.12 fax: 03.86.51.22.01

mail : fnectf89@gmail.com

Commission Paritaire de Presse 0110 5 08205

EDITO

Les élections professionnelles de décembre, en confirmant la première place de FO dans la fonction publique, en renforçant la représentativité du SNU-DI FO et de la FNEC-FP FO, nationalement et dans l'Yonne, montrent qu'il y a actuellement besoin d'un syndicalisme revendicatif, libre et indépendant.

En effet, la colère gronde et la mobilisation s'amplifie. Partout, les revendications se multiplient contre la politique d'austérité menée actuellement et depuis des années : destruction du service public, baisse du pouvoir d'achat, par le gel du point d'indice dans la fonction publique, augmentation de la CSG, réformes des retraites, Parcoursup, réforme du bac et des lycées...

« La Commission exécutive confédérale [FO], réunie le 13 décembre 2018, considère que la crise actuelle et le mouvement des « gilets jaunes » sont le produit des politiques économiques et sociales menées depuis de nombreuses années privilégiant les revenus du capital au détriment du pouvoir d'achat des salariés et retraités, de la protection sociale et des services publics. »

Nous partageons l'essentiel des revendications des « gilets jaunes », des lycéens, des retraités.

Les annonces du gouvernement pour calmer la colère ne trompent personne : la prétendue hausse du SMIC, financée par la baisse des cotisations sociales, perpétue le pillage de la sécurité sociale.

Dans ce contexte, il est grand temps de se réunir et de discuter afin de déterminer des revendications communes et les moyens pour les satisfaire.

Prenons positions dans les établissements, avec les collègues du second degré, avec les lycéens, avec les ATSEM, les AVS-AESH, les parents...

Créons les conditions d'une réelle mobilisation, qui dure et qui permet d'obtenir satisfaction sur nos revendications :

- Pour l'augmentation générale des salaires
- Pour la revalorisation du point d'indice
- Contre le projet de retraite par points
- Contre la réforme du lycée, parcoursup et le projet de réforme dite de « l'école de la confiance »

Donnons-nous rendez vous dès la rentrée, réunissons-nous en AG, organisons-nous !

Le Ministre Blanquer annonce une loi pour imposer le statut de directeur supérieur hiérarchique et les EPEP

Une nouvelle fois, le ministre de l'Éducation nationale annonce par voie de presse le 12 novembre qu'il entendait déposer un projet de loi pour :

- instaurer un statut de directeur supérieur hiérarchique des adjoints !
- créer des EPEP qui transforment l'école de la République en une multitude d'établissements autonomes de 10 à 20, 30, voire même 40 classes !

Communiqué commun FO-FSU-CGT-SUD ;

Pas de supérieur hiérarchique à l'école

Les organisations syndicales SNUipp-FSU ; SNUDI-FO ; CGT-UNSEN et SUD-éducation ont pris connaissance des récentes déclarations du ministre de l'Éducation nationale annonçant une future loi pour la création d'un statut de directeur-trice d'école. Nos organisations dénoncent une nouvelle fois le fait que cette annonce soit faite dans les médias avant même que les organisations syndicales n'en soient elles-mêmes informées et que l'agenda social prévoit des discussions sur cette question en 2019.

Ceci n'est pas acceptable.

Ce nouveau statut entraînerait la mise en place d'un lien de subordination entre ces nouveaux personnels de direction et leurs collègues adjoint-es, pouvant conduire à des relations managériales au sein des équipes et une nouvelle organisation administrative de l'école, ce que nous refusons.

Pour les organisations syndicales SNUipp, SNUDI-FO, CGT et SUDéducation ce projet, s'il voyait le jour, conduirait à une modification en profondeur de l'école publique et à son morcellement.

Nos organisations se prononcent contre tout statut de directeur-trice et tout statut d'établissements autonomes. Elles porteront leurs revendications pour une meilleure reconnaissance de la direction d'école, passant notamment par une augmentation des décharges de service, une amélioration financière, une aide administrative pour chaque directeur et directrice avec des emplois statutaires de la Fonction publique.



CARTE SOCLAIRE

**INCONCEVABLE : TOUJOURS RIEN POUR
L'ACADEMIE DE DIJON !**

**L'information vient de tomber : dans l'académie de Dijon pour le
premier degré ce sera cette année encore
0 poste supplémentaire !**

Et c'est avec cette dotation nulle qu'il faudra mettre en place le dédoublement des classes de CE1 en REP... alors que nous avons déjà des classes chargées, des organisations d'écoles imposées, des RASED incomplets, un manque flagrant de postes dans le spécialisé... Et ce sera encore de nouveaux postes à profil qui bloquent le mouvement déjà bien assez compliqué !

On commence à connaître la musique :

- ▶ fermetures de classes, fermetures de postes
- ▶ toujours rien pour les RASED
- ▶ manque de postes criant dans le spécialisé qui induit l'inclusion systématique en milieu ordinaire créant les difficultés que l'on connaît
- ▶ dispositif "100% réussite" sans poste supplémentaire
- ▶ classes "dédoublees" avec jusqu'à 18 élèves et imposant "l'accompagnement/tutelle" des collègues sur ces postes profilés
- ▶ classes surchargées dans les autres niveaux et les autres écoles
- ▶ remise en cause de l'existence des écoles rurales
- ▶ fusions d'écoles

**C'est insupportable. Quand cela va-t-il cesser ?
Aucun poste supplémentaire pour l'académie de Dijon :
au vu des besoins, c'est inacceptable !**

C'est la conséquence des suppressions de postes dans l'éducation et plus largement dans la Fonction Publique. C'est la conséquence de la politique de destruction des services publics dans le cadre de CAP22. C'est ce contre quoi se battent le SNUDI-FO, la FNEC FP-FO et la confédération Force Ouvrière !

A l'heure où le ministre supprime des centaines de postes dans le second degré (-87 sur notre académie), on voit que le premier degré malgré les annonces n'est pas épargné : cela empire chaque année ! Et c'est le même constat dans toute la Fonction Publique.

**Mobilisons-nous pour défendre l'école de la République
et les services publics.**

**Le SNUDI-FO 89 vous propose de défendre votre école contre les
fermetures et pour les ouvertures partout où c'est nécessaire.
Pour cela, renvoyez nous au plus vite votre fiche de suivi carte sco-
laire que vous trouverez sur notre site.**

- ▶ Pas plus de 24 élèves par classe !
- ▶ Pas plus de 20 en REP !
- ▶ Non aux fermetures de classes !
- ▶ Pour des ouvertures partout où c'est nécessaire !
- ▶ Non aux fusions d'écoles !

Instances carte scolaire 2019 : CTSD le 5 février , CDEN le 14 février

MOBILISATION POUR LE RETOUR A 4 JOURS A JOIGNY

Les syndicats de l'Yonne
SNUDI-FO, SNUipp et SUD 89
appellent au rassemblement
mercredi 9 janvier 2019
à 14h00
devant la mairie (parking)
Pour le retour à 4 jours à Joigny.

Le 9 janvier est la date fixée par la DASEN pour le retour des demandes.
**Nous nous adressons au maire pour
qu'une délégation soit reçue à l'occa-
sion de ce rassemblement.**

Nous aurons alors sa réponse sur le fait qu'il ait fait ou non la demande. C'est la seule réponse qui pourra nous satisfaire !

Malgré le vote unanime des conseils d'école, le maire ne prend toujours pas ses responsabilités, organise un nouveau vote des parents... et laisse entendre qu'il laissera la DASEN trancher. Ce n'est pas possible : la seule possibilité réglementaire est qu'il en fasse la demande. C'est ce que nous lui ferons entendre.

**Soyons nombreux pour faire en-
tendre que nous ne nous laisse-
rons pas enfumer :**

Pour le retour à 4 jours dans toutes
les écoles de Joigny !

SNUDI-FO, SNUipp, SUD 89

Retrouvez toutes les infos sur le
site du SNUDI-FO 89

**SNUDI
FO⁸⁹**

03.86.52.55.12

snudifo89@gmail.com



SUITE AUX ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Le SNUDI-FO 89 conserve ses deux sièges en CAPD et en CTSD et en remporte un second en CHS-CT !

Une bonne nouvelle pour la défense de nos droits, pour le suivi de vos dossiers et pour l'expression de nos revendications !

▶ Avec 205 voix pour FO au vote pour la CAPD de l'Yonne, cela confirme la forte progression des élections de 2014 et installe solidement le SNUDI-FO 89 comme deuxième organisation syndicale pour les enseignants du premier degré dans l'Yonne.

Le SNUDI-FO 89 aura donc toujours 2 titulaires et 2 suppléants en CAPD pour défendre les demandes et dossiers concernant votre carrière (mouvement, promotions, détachements, temps partiels...)

▶ Avec 384 voix pour la FNEC-FP FO 89, la fédération des enseignants FO de l'Yonne, conserve également ses 2 sièges en CTSD et gagne un siège en CHS-CT !

Cela nous permettra donc de continuer à défendre les écoles, sur la carte scolaire, les rythmes... et avec encore plus de poids sur les problèmes de santé, sécurité et conditions de travail, liées notamment aux problèmes d'inclusion systématique.

Le SNUDI-FO 89 remercie chaleureusement tous les collègues ayant voté pour les listes FO lors de ce scrutin.

NOUS VOUS SOUHAITONS ENFIN UNE TRES BONNE ANNEE 2019 !

Pour nous contacter

permanences au syndicat :

Tous les jours au **03.86.52.55.12**

par mail : snudifo89@gmail.com

Site internet - <http://89.fo-snudi.fr>

Rejoignez un syndicat libre et indépendant :
Rejoignez le SNUDI FO de l'Yonne

SNUDI FO 89

COTISATIONS SYNDICALES

2019

66 % de la cotisation syndicale sont reversés sous forme de crédit d'impôts (donc même si vous n'êtes pas imposable).
Pour les nouveaux adhérents, la cotisation est égale au nombre de mois restant dans l'année civile.

Il est possible de régler en plusieurs fois (10 maximum) ou de nous indiquer à quelle date vous souhaitez être débité.

ECHELONS :		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PROFESSEURS DES ECOLES CLASSE NORMALE :												
Stagiaires, Adjoints, Spécialisés, ASH, PEMF	année	117 €	122 €	132 €	139 €	145 €	154 €	163 €	178 €	188 €	201 €	214 €
	mois	9,8 €	10,2 €	11 €	11,6 €	12,1 €	12,8 €	13,6 €	14,8 €	15,7 €	16,8 €	17,8 €
PROFESSEURS DES ECOLES HORS CLASSE :												
Adjoints, Spécialisés, ASH, PEMF	année	165 €	186 €	197 €	208 €	223 €	236 €	250 €				
	mois	13,8 €	15,5 €	16,4 €	17,3 €	18,6 €	19,7 €	20,8 €				
INSTITUTEURS :												
Adjoints	année				126 €	129 €	131 €	134 €	141 €	147 €	155 €	172 €
	mois				10,5 €	10,6 €	10,8 €	11,2 €	11,8 €	12,3 €	12,9 €	14,3 €
SANS SALAIRE (M1, dispo, congé parental...)		30 €										
EVS-AVS :		80 €										
RETRAITES :		97 €										
Ajouter :												
Directeurs : 2 à 4 classes : +8 € 5 à 9 classes : +12 € 10 classes et + : +15 € - PEMF : +12 €												
Couples : retrancher 15 € sur le total des 2 cotisations												
Enseignants à mi-temps : ½ cotisations Enseignants à temps partiel x % : cotisation x %												

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT

à découper et à retourner au : SNUDI-FO 89 7, rue Max Quantin BP 231 89004 AUXERRE Cedex - chèque à l'ordre du SNUDI-FO

Nom : Prénom :

Fonction : Echelon :

Etablissement d'exercice (adresse) :

Téléphone de l'établissement : _____

Adresse personnelle :

Téléphone : _____ E-mail :

Montant de la cotisation : Date : Signature :



FNEC-FP
FO

Je défends mes droits

▶ **J'adhère à FO**